# LES AIDES FINANCIERES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA REFORME DES EA

	ENTREPRISES ADAPTEES	ENTREPRISES ADAPTEES DE TRAVAIL TEMPORAIRE	ENTREPRISES ADAPTEES PRO-INCLUSIVES
STATUT	SA, SARL, ASSOCIATION, EURL, SCIC, SCOOP	Un établissement juridiquement distinct SA, SARL, ASSOCIATION, EURL, SCIC, SCOOP	SA, SARL, ASSOCIATION, EURL, SCIC, SCOOP
ACTIVITE	PRODUCTION DE BIENS ET DE SERVICES DESTINES A ETRE COMMERCIALISES SUR LE MARCHE	MISE A DISPOSITION DE SALARIES DANS LE CADRE DE L'INTERIM	PRODUCTION DE BIENS ET DE SERVICES DESTINES A ETRE COMMERCIALISES SUR LE MARCHE
CONTRAT DE TRAVAIL	CDI, CDD, CDD « TREMPLIN » CONTRAT D'ALTERNANCE	CONTRAT DE MISSION CDI INTERIMAIRE	CDI, CDD, CDD « TREMPLIN » CONTRAT D'ALTERNANCE
MAD	OUI	SANS OBJET	OUI

<u>.</u>	AIDE AU POSTE <sup>1</sup> MODULEE EN	AIDE AU POSTE	AIDE AU POSTE
AIDES FINANCIERES DE L'ETAT (MONTANT 2019 qui seront réévalués à compter de 2020 chaque année par arrêté	FONCTION DE L'AGE	D'ACCOMPAGNEMENT	11 980³ € ANNUEL PAR
ée	-15 400 €	4 472 <sup>2</sup> €	SALARIE EN ETP
l ne	-15 600 €	ANNUEL PAR SALARIE EN	
l e	-16 000 €	ETP	
adı	ANNUEL PAR SALARIE EN ETP	INDEXATION SUR LE SMIC	
<del>5</del>	INDEXATION SUR LE SMIC A		INDEXATION SUR LE SMIC A
020	COMPTER DU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2020		COMPTER DU 1 <sup>er</sup> JANVIER
4T e 2		VERSEMENT MENSUEL ASP	2020
Fi b			
E L' pte	VERSEMENT MENSUEL ASP		
S D			VERSEMENT MENSUEL ASP
AIDES FINANCIERES DE L'ETAT ront réévalués à compter de 2 arrêté	4105 4000400404045454555		
VCIERE ués à c arrêté	AIDE ACCOMPAGNEMENT EN		AIDE ACCOMPAGNEMENT
AN	MAD		EN MAD
Š. IN	4 100³ €		4 100 €
t ré	ANNUEL PAR SALARIE EN ETP		ANNUEL PAR SALARIE EN
je je		SANS OBJET	ETP
Ser	INDEXATION SUR LE SMIC A		INDEXATION SUR LE SMIC A
<u>=</u>	COMPTER DU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2020		COMPTER DU 1 <sup>er</sup> JANVIER
96			2020
707	VERSEMENT MENSUEL ASP		VERSEMENT MENSUEL ASP
``;	AIDE AU POSTE CDD		AIDE AU POSTE CDD
A	« TREMPLIN »		« TREMPLIN »10 520 <sup>4</sup> €
	10 520 € (socle) +MODULATION	SANS OBJET	(socle) + MODULATION (≤
¥	(≤ 10% du montant socle)		10% du montant socle)
	INDEXATION SMIC		INDEXATION SMIC

<sup>1</sup> Mayotte-montant fixé respectivement à 11 622 euros pour les travailleurs âgés de moins de 50 ans ; 11 774 euros pour les travailleurs âgés de 50 ans à 55 ans ; 12 076 euros pour les travailleurs âgés de 56 ans et plus. 2 Mayotte –montant fixé à 9 993 euros

<sup>3</sup> Mayotte –montant fixé à 3 094 euros

<sup>4</sup> Mayotte =

## **REGIME DE LA SUBVENTION**

L'ARTICLE 9-1 DE LA LOI N° 2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS DITE « DCRA »

## **REGIME DES AIDES D'ETAT**

## AAP SOCLE/AAP CDD TREMPLIN/AAP EA PRO-INCLUSIVE:

SUBVENTION SALARIALE FORFAITAIRE CONTRIBUANT A COMPENSER « LES CONSEQUENCES DU HANDICAP » ET LES ACTIONS ENGAGEES POUR L'EMPLOI DE TRAVAILLEURS RECONNUS HANDICAPES. CES AIDES SONT DES AIDES D'ETAT RELEVANT DU REGLEMENT (UE) N° 651/2014 DE LA COMMISSION DU 17 JUIN 2014, EN PARTICULIER SON ARTICLE 33 : AIDES A L'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES SOUS FORME DE SUBVENTIONS SALARIALES.

REGIME CADRE EXEMPTE DE NOTIFICATION N° SA.40208 RELATIF AUX AIDES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS DEFAVORISES ET DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

## AIDE MAD, AIDE EATT

L'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT EST UNE AIDE D'ETAT RELEVANT DU REGLEMENT (UE) N° 651/2014 DE LA COMMISSION DU 17 JUIN 2014 ARTICLE 34 : AIDES DESTINEES A COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES.

LE REGIME CADRE EXEMPTE DE NOTIFICATION N° SA.40208 RELATIF AUX AIDES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS DEFAVORISES ET DES TRAVAILLEURS HANDICAPES